HÉLIOS... HÉLAS !

« *La DGFiP vous informe qu'en raison d'une* **indisponibilité des serveurs Hélios**, *les fichiers à destination d'Hélios ne doivent plus être transmis par les passe-relles de télétransmission, et ce jusqu'à nouvel ordre.*
Ceci concerne à la fois la passerelle de télétransmission et la nouvelle passerelle de télétransmission.
Les fichiers qui auraient fait l'objet d'une transmission pourraient ne pas être pris en compte, il est donc très important d'attendre qu'un nouveau message vous informe quand le service sera rétabli.
Merci de votre compréhension. »

C'est par ce message que la DGFiP informe ses agents de l'**indisponibilité sévère que subit cette application depuis maintenant ce dernier jeudi 5 février**.

Hélios est le nom donné à l'**application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux**. C'est aussi, et bien avant que naquit ce merveilleux outil, le dieu grec du soleil voire même sa personnification !

C'est donc lui qui a la charge d'illuminer les arcanes comptables de la DGFiP et plus particulièrement celles dédiées aux collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fils de titans, Hypérion et Theia, il a également deux sœurs, Éos et Séléné, et a pour rôle d'apporter la chaleur sur terre et de rythmer la journée. Il est aussi considéré comme le garant des serments. Finalement, quelques parallèles possibles avec le quotidien à la DGFiP...

Mais pour le moment, **le dieu est en rade** et ce sont les agents qui en pâtissent. Le colosse de Rhodes, une des sept merveilles du monde, c'était aussi lui. **Il arrive que les colosses aient des pieds d'argile**.

PLUS MOYEN D'ENCAISSER, NI DE PAYER !

Plus moyen non plus d'assurer la moindre information à destination des ordonnateurs !

Et la paye qui s'annonce avec des contrôles qui devront s'adapter dans un délai contraint.

Bref c'est le blackout depuis qu'Hélios s'est mis en grève ! Une grève illimitée puisqu'à chaque nouveau jour depuis jeudi 5/02, elle est reconduite et l'échéance reportée.

De cette histoire tirons 3 enseignements :

- La DGFiP a toujours les **ambitions** des Etats-Unis avec les **moyens** du Bangladesh
- Nos **informaticiens** sont encore une fois **sur la brèche** alors qu'ils **manquent de moyens**, tant financiers qu'humains…
- La **grève** serait-elle le **meilleur moyen d'action** face à un employeur indélicat ?

À F.O.-DGFiP, il nous paraît opportun de rappeler qu'en de telles circonstances, il n'est pas possible à l'employeur d'imposer des congés du fait de l'incapacité de ce même employeur à fournir les outils de travail.

Et si nous le rappelons c'est bien que **certaines directions ne se sont pas gênées pour le faire et l'imposer**. Ces congés doivent être restitués.

Eteindre le soleil au pays des lumières, il fallait tout de même le faire ! Pour ses agents la DGFiP ne recule devant aucun sacrifice... Dette informatique qu'ils disaient.